

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
MRC de Pierre-De Saurel
Province de Québec

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2012-12

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le 28 août 2012 à compter de 20 h, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 2268, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de cette demande est :

Pour le bâtiment accessoire :

- autoriser la marge latérale du garage à 0,65 mètre au lieu de 1.4 mètre en conformité au Règlement de zonage n° 436-2009, article 95, 2^e paragraphe.
- autoriser la marge de recul avant du garage à 1,5 mètre au lieu de 4,5 mètres conformément au Règlement de zonage n° 436-2009, grille de spécifications de la zone A-224.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 2^e jour d'août 2012.

Maxime Dauplaise, g.m.a.
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants, savoir : à la porte de l'église et au secrétariat municipal le xx juillet 2012 entre 15 h et 16 h et dans le journal « ZZZ », édition du xx juillet 2012.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce xx juillet 2012.

Maxime Dauplaise, g.m.a.
directeur général et secrétaire-trésorier